

01.10.2014 – 07:50 Uhr

Comparaison des primes auto entre jeunes et seniors : les jeunes payent des primes nettement plus élevées que les seniors

Lausanne (ots) -

Le site comparateur bonus.ch a mené une analyse détaillée sur les primes d'assurance auto suisses. Il s'avère que les primes facturées par les assurances aux jeunes et aux seniors peuvent se révéler nettement plus élevées que les primes facturées à un adulte de 35 ans. Le supplément imputé aux jeunes peut aller jusqu'à 1321% et jusqu'à 158% pour les seniors. Une différence qui se répercute également sur les primes casco partielle couvrant pourtant les événements indépendants de la conduite : un jeune se voit imposer un supplément pouvant atteindre 122%. Des différences qui se constatent également sur la couverture RC et casco complète.

Quelles différences de primes en matière d'assurance auto entre un jeune de 18 ans, un adulte de 35 ans et un senior de 70 ans ? bonus.ch a mené une analyse détaillée et a calculé les primes directement sur tous les sites d'assurance auto suisses en choisissant un type de voiture ainsi qu'un profil déterminé et en changeant simplement l'âge du conducteur. De grandes différences de primes ont pu être constatées. Attention cependant, les primes en CHF ne peuvent pas être comparées d'un assureur à l'autre car les couvertures et les franchises appliquées peuvent être différentes. Elles sont par contre identiques chez un même prestataire. Font exception certaines options qui, parfois, ne peuvent être modifiées en fonction de l'âge du conducteur, comme par exemple la franchise.

Quatre assurances (Axa, baloisedirect, Helvetia et TCS) appliquent des primes identiques entre un conducteur de 35 ans et un de 70 ans. L'assureur Zurich Connect octroie même une prime plus basse aux seniors sur la casco partielle. Les autres assurances, quant à elles, appliquent des suppléments aux seniors allant de 0.45% à presque 160%. Pour finir, il est impossible de calculer une prime directement sur les sites Internet de Generali et Mobilière pour un conducteur de 70 ans.

C'est un autre cas de figure pour les jeunes conducteurs de 18 ans. Ces derniers doivent faire face à de forts suppléments. En matière de responsabilité civile, par exemple, ils paient en moyenne 3 fois plus qu'un conducteur de 35 ans. L'assureur Generali applique le supplément le moins élevé, 201.35%, tandis que les autres assureurs proposent des primes de 233% à 411% plus élevées. Concernant la casco partielle, qui couvre pourtant les événements indépendants de la conduite, une différence de prime peut également être constatée. Exceptés baloisedirect et TCS, les compagnies imposent en effet aux jeunes conducteurs des surplus de prime allant de 15% à 122%. Pour finir, la couverture casco collision s'avère être la plus chère : elle est en moyenne 4 fois plus élevée que pour un conducteur de 35 ans, avec des suppléments pouvant aller jusqu'à 1321%. Force est de constater cependant que les jeunes suisses ne sont pas les plus touchés par les différences de prime. En fonction de la nationalité, la prime peut passer du simple au double.

Afin d'économiser davantage sur sa prime d'assurance auto, la conclusion d'une assurance en ligne présente souvent un potentiel important. Avec le calculateur de bonus.ch, il est facile d'estimer les primes puis de choisir une assurance en adéquation avec ses besoins et son budget en se renseignant sur la qualité des prestations des divers assureurs à l'aide de la note de satisfaction affichée. Le calculateur de primes de bonus.ch est très utilisé par les internautes, mais seule une petite minorité d'entre eux se décide ensuite à demander une offre auprès d'un assureur. Il semble donc que les assurés auto suisses ne profitent pas suffisamment de cette opportunité de réaliser des économies.

Résultats détaillés de l'analyse : http://www.bonus.ch/RDP-20141001_FR.pdf

Accès direct au calculateur des primes pour l'assurance auto : <http://www.bonus.ch/zr5UV46.aspx>

Contact:

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA

Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91

[ducret\(a\)bonus.ch](mailto:ducret(a)bonus.ch)

Lausanne, le 1er octobre 2014

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100762303> abgerufen werden.